

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DGRI 39 Subvention (130.000 euros) et convention avec Expertise France (15^{ème}) dans le cadre de la lutte contre le sida (Sénégal et Tchad).

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale (Expertise France) ;

Sur le rapport présenté par MM Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission, et Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale (Expertise France), 62, Boulevard Garibaldi, Paris 15^{ème}, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 130.000 euros est attribuée à l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale (Expertise France – AFETI, n° simpa 183965) répartis comme suit :

- 68.000 euros au Sénégal,
- 62.000 euros au Tchad.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO